

liement créditiste. Cependant, je crois que ceux qui font des dons aux partis politiques devraient être autorisés par le ministère du Revenu national à déduire ces dons de leur impôt sur le revenu. Il y a peu de Canadiens qui s'inscrivent à un parti politique et la plupart des gens ne se soucient guère du sort d'un parti ou du Canada.

Le Livre blanc sur la réforme fiscale a été publié et des décisions doivent être prises au sujet de nombreux problèmes importants. Le parti libéral est censé avoir une caisse très bien garnie, mais j'ai été incapable de vérifier son existence. Les organisateurs syndicaux travaillent pour le Nouveau parti démocratique, mais on ne fait aucun relevé du nombre d'heures qu'ils fournissent, même s'il est indéniable qu'on doit en tenir compte. C'est tout ce que je puis dire.

• (9.20 p.m.)

**M. Howard (Skeena):** Et les organisateurs syndicaux qui travaillent pour le parti libéral?

**M. Hymmen:** Nous étudions un bill qui donnera aux jeunes de plus de 18 ans à qui on demande de défendre leurs pays l'occasion de voter pour ceux qui les représenteront. Nous avons fourni, à ces jeunes, l'occasion d'exercer le droit de vote; quelques-uns sont peut-être étudiants à l'Université de Waterloo où ils suivent des cours d'orientation à temps partiel, consacrant le reste de leur temps à travailler dans l'industrie. Quelqu'un a mentionné les débauchés cet après-midi. Nous avons fait un pas important vers l'établissement d'un gouvernement responsable, mais réfléchissons sérieusement avant de passer à la deuxième étape de notre étude du bill, mentionnée par le président du Conseil privé (M. Macdonald), et de prendre une décision sur cette question importante des dépenses politiques.

**M. Howard (Skeena):** Le député me permet-il de lui poser une question avant qu'il termine?

**M. Hymmen:** Volontiers.

**M. Howard (Skeena):** Avec sa permission, je voudrais lui demander si, dans le calcul des frais, son interdiction relative aux présumés organisateurs syndicaux qui travaillent pour un parti politique comprend un organisateur syndical que je connais, qui est un ancien membre du groupe trotskyste et du parti communiste et qui a travaillé assidûment pour les libéraux aux dernières élections?

**M. Hymmen:** Je ne suis pas au courant de cette affaire et la question ne m'embarrasse [M. Hymmen.]

pas du tout, car j'ignore ce qui se passe en Colombie-Britannique. Je sais seulement que nous avons nos propres problèmes en Ontario et que le député a les siens en Colombie-Britannique.

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur ce bill, qui revêt une importance très grande, pour compléter tout ce qui a été dit jusqu'ici. Je serai bref.

Je ne puis m'empêcher, comme d'autres, d'être en faveur de ce bill, considérant l'importance et l'excellence de certaines modifications qu'il contient.

Je suis en faveur des dispositions du bill visant à porter le droit de vote à 18 ans. A mon avis, étant donné que les jeunes sont de plus en plus dynamiques et compétents, cette responsabilité qu'on leur confère saura gratifier notre pays d'une collaboration qui n'obligera jamais les députés à regretter ce geste.

Je suis de ceux qui croient que cette jeunesse toujours de plus en plus active saura se prévaloir de son droit de vote d'une façon positive, ce qui entraînera une meilleure et plus grande participation de l'électorat canadien.

Je voudrais aussi mentionner l'intérêt que je porte surtout à la représentation dans les bureaux de scrutin lors d'une élection. J'ose croire que l'on pourra, au stade de la discussion en comité, modifier la loi de façon à permettre au parti de l'opposition officielle de jouir d'une représentation officielle dans les bureaux de scrutin.

Actuellement, la loi électorale permet aux ministériels de se réserver le droit de nommer eux-mêmes leurs représentants dans les bureaux de scrutin. J'estime que dans une «société juste», il serait parfaitement juste de permettre à l'opposition officielle de désigner un représentant dans les bureaux de scrutin, étant donné que les partis d'opposition, n'ayant pas toujours les moyens de financer une campagne électorale, se trouvent sans représentant dans ses bureaux. Je crois que tous les députés reconnaissent que les partis ministériels et de l'opposition officielle devraient être représentés.

J'espère que d'ici les prochaines élections nous pourrions nous doter d'une loi sur le financement des campagnes électorales.

Dieu sait les difficultés que nous éprouvons lorsqu'il s'agit d'organiser une campagne électorale. Je ne crois pas être le seul à déplorer ces difficultés. Nous savons tous que le parti au pouvoir trouve toujours plus facilement les fonds alimentant sa caisse électorale. Je me